



MAIRIE
LE VAL
83143

Téléphone : 04 94 37 02 20
Télécopie : 04 94 37 02 25



ARRÊTÉ TEMPORAIRE

SOIREE CINE-SPECTACLE Au Jardin Théâtre

N° 2025/110

Le Maire de LE VAL (83143), Jérémie GIULIANO ;

Vu les articles L. 2212-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R 610/5 du Code Pénal ;

Vu l'article R417-10 du Code de la Route ;

Vu l'arrêté permanent n° 002-2024 du 03 janvier 2024 réglementant la circulation et le stationnement dans le village ;

Vu l'organisation de la soirée ciné-spectacle ;

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité et de réglementer la circulation et le stationnement pendant la manifestation qui se déroulera du 28 août 2025 au 29 août 2025.

ARRÊTÉ

Article 1 : Du jeudi 28 août 2021 à 9h00 au vendredi 19 août à 01h00, la circulation de tous les véhicules sera interdite rue Frédéric Mistral – 83143 LE VAL, partie comprise entre l'angle de la rue du 8 mai 1945 et la maison de la musique.

Article 2 : Du jeudi 28 août 2021 à 9h00 au vendredi 19 août à 01h00, le stationnement de tout véhicule sera considéré comme gênant, rue Frédéric Mistral – 83143 LE VAL, partie comprise entre l'angle de la rue du 8 mai 1945 et la maison de la musique.

Tout véhicule ne respectant pas cette prescription pourra faire l'objet d'une immobilisation et d'une mise en fourrière conformément à l'article R417-10 du Code de la Route.

Article 3 : La Gendarmerie de BRIGNOLES et la Police Municipale sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de TOULON dans un délai de deux mois à compter de sa publication électronique sur le site internet de la ville de LE VAL. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Copies transmises à :

- Le pétitionnaire
- Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Nationale de Brignoles,
- La Police Municipale du Val.

Fait au Val, le 4 août 2025

L'Adjoint délégué
Max FABRE



136